



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES  
DEPARTEMENTALES**

**N° Spécial**

**26 avril 2024**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial SGAD du 26 avril 2024**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES</b>	<b>Page</b>
SGAD n° 2024-11	26.04.2024	Arrêté portant délégation de signature à M. Rémi LAFON-PUYO, Responsable du Secrétariat Général aux Affaires Départementales	3

## SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES

**Arrêté SGAD n° 2024-11 du 26 avril 2024 portant délégation de signature à M. Rémi LAFON-PUYO, Responsable du Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
  - Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
  - Vu** la loi organique n°2001.692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
  - Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
  - Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;
  - Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
  - Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
  - Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
  - Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) - M. HOTTIAUX (Laurent) ;
  - Vu** le décret du 25 mai 2021 portant nomination de la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine – Mme GUIROY (Sophie) ;
  - Vu** le décret du 15 avril 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, sous-préfet de Nanterre (classe fonctionnelle I) – M. GAUCI (Pascal) ;
  - Vu** le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de Madame Nadège BAPTISTA, administratrice territoriale hors classe, en qualité de Préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du Préfet des Hauts-de-Seine ;
  - Vu** le décret du 8 avril 2023 portant nomination du sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt (classe fonctionnelle II) - M. TREVISANI (Benoît) ;
  - Vu** le décret du 20 septembre 2023 portant nomination du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine (groupe III) – M. ROSA (François) ;
  - Vu** le décret du 27 septembre 2023 portant nomination de la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine (groupe IV) – Mme MANO (Fatou) ;
  - Vu** l'avis du comité social d'administration du 6 juillet 2023 ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral PCI n° 2023-051 du 13 juillet 2023 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
  - Vu** la décision affectant M. Rémi LAFON-PUYO, attaché, en qualité de responsable du Secrétariat Général aux Affaires Départementales (SGAD) de la préfecture des Hauts-de-Seine à compter du 1er septembre 2023 ;
- Sur** proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **M. Rémi LAFON-PUYO**, Attaché, Responsable du Secrétariat Général aux Affaires Départementales (SGAD), à l'effet de viser ou signer, dans la limite des attributions dévolues à ce secrétariat, tous actes, décisions, pièces et correspondances, ci-après :

- tous actes de gestion courante relatifs au fonctionnement du service et à la gestion des ressources humaines ;
- les comptes-rendus de réunions présidées par le Préfet, le Secrétaire général ou son adjointe, dont la rédaction est assurée par le service et soumis à signature ;
- les parapheurs d'aide à la décision transmis au Préfet, au Secrétaire général ou à son adjointe, pour signature ;
- les mises en demeure de quitter les lieux, faisant suite à un signalement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ou d'un gestionnaire de centre d'hébergement d'urgence, relevant du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés sur le département des Hauts-de-Seine ;
- les référés mesures utiles (RMU) produits par le service ainsi que les demandes d'octrois recourant à la force publique ;
- les décisions d'entrée au sein du dispositif de préparation et d'aide au retour (DPAR) localisé dans les Hauts-de-Seine ;

à l'exception des actes et documents ci-après :

- arrêtés présentant un caractère réglementaire général ou de principe ;
- correspondances destinées aux élus ;
- circulaires ;
- instructions aux chefs des services départementaux ;
- nomination des membres des comités, conseils et commissions ;
- décisions d'attributions de subventions ;

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rémi LAFON-PUYO**, Attaché, Responsable du Secrétariat Général aux Affaires Départementales, délégation est donnée, dans la limite de ses attributions, et dans les conditions fixées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, à **Mme Clotilde TERRIEN**, Attachée, Cheffe de la section Hébergement d'urgence, Logement et Plan Migrants, à l'effet de viser ou signer :

- les mises en demeure de quitter les lieux, faisant suite à un signalement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ou d'un gestionnaire de centre d'hébergement d'urgence, relevant du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés sur le département des Hauts-de-Seine ;
- les référés mesures utiles (RMU) produits par le service ainsi que les demandes d'octrois recourant à la force publique ;
- les décisions d'entrée au sein du dispositif de préparation et d'aide au retour (DPAR) localisé dans les Hauts-de-Seine ;

à l'exclusion des autres actes et documents figurant à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Rémi LAFON-PUYO**, Attaché, Responsable du Secrétariat Général aux Affaires Départementales, et de **Mme Clotilde TERRIEN**, Attachée, Cheffe de la section Hébergement d'urgence, Logement et Plan Migrants, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions fixées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, à **M. Julien FERRE**, Contractuel, Chargé de mission Hébergement d'urgence, Logement et Plan Migrants et **Mme Nawalle EL OUASLI**, Secrétaire administrative, Chargée de mission Hébergement d'urgence, Logement et Plan Migrants, à l'effet de viser ou signer :

- les mises en demeure de quitter les lieux, faisant suite à un signalement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ou d'un gestionnaire de centre d'hébergement d'urgence, relevant du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés sur le département des Hauts-de-Seine ;
- les référés mesures utiles (RMU) produits par le service ainsi que les demandes d'octrois recourant à la force publique ;
- les décisions d'entrée au sein du dispositif de préparation et d'aide au retour (DPAR) localisé dans les Hauts-de-Seine ;

à l'exclusion des autres actes et documents figurant à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : L'arrêté PCI n°2023-057 du 31 août 2023 est abrogé.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté entre en vigueur au 29 avril 2024.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture et le responsable du secrétariat général aux affaires départementales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 26 avril 2024

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Signé

Laurent HOTTIAUX

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général  
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>